

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 20h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 16/03/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, GUERRERO Lionel, ABOULGHAZI Naziha, BRUGERE Thierry, FEZZANI Sofia, CARNEIRO Jean-Marc, DE CARVALHO Albertine, LINARES François, DEHAUMONT Elodie, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, CHIBLI Rachid, BAHUT Cécile, BOUTRY Pascal, COSTES-ROBLES Christelle, GNALY Wilfried, CHEMIN Marie-Ange, BENCHARGUI Suzanne, ROQUES Patrick, LAIGNELET Anne, LASSAGNE Frédéric, ROSSETTO Claudine, GEROMEL Bastien, MATEESCU Georgiana, BLOT Clément, PATEY Stéphanie, DANIEAU Thierry.

Avaient donné pouvoir : CAUSSE Dorian à DENOUVION Victor.

M. Wilfried GNALY est élu secrétaire de séance.

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-26 – ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du conseil municipal n° 2026-25 en date du 20 mars 2026 a décidé de fixer à 8, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

Liste « Ensemble pour l'avenir de Saint-Jory »

1. BELBEZE Isabelle
2. ABOULGHAZI Naziha
3. BENCHARGUI Suzanne
4. FARRET Corinne
5. ROSSETTO Claudine
6. CARNEIRO Jean-Marc
7. GNALY Wilfried
8. BOUTRY Pascal

Liste « Un Futur pour Saint-Jory »

1. BLOT Clément
2. DANIEAU Thierry
3. PATEY Stéphanie

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

À déduire (bulletins blancs ou nuls) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 3.625

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste « Ensemble pour l'avenir de Saint-Jory »	26	7	0
Liste « Un Futur pour Saint-Jory »	3	0	1

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Liste « Ensemble pour l'avenir de Saint-Jory » : BELBEZE Isabelle, ABOULGHAZI Naziha, BENCHARGUI Suzanne, FARRET Corinne, ROSSETTO Claudine, CARNEIRO Jean-Marc, GNALY Wilfried

Liste « Un Futur pour Saint-Jory » : BLOT Clément

Ils ont déclaré accepter ce mandat.

Observations et réclamations (On consignera ici les observations ou les réclamations qui auraient été présentées au cours de la séance)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.


Le Maire, Victor DENOUVION



Publié le : 26 MARS 2026


Le secrétaire de séance, Wilfried GNALY